

INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE CONCERNANT LE CHANGEMENT DE FIN D'EXERCICE

INTRODUCTION

Tel qu'il est mentionné dans le communiqué de presse daté du 4 décembre 2014 de la Société portant sur les résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2014 et dans l'avis de changement de fin d'exercice déposé sur SEDAR et EDGAR aux termes de la section 4.8 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue (le « Règlement 51-102 »), la Société fera la transition à une nouvelle date de clôture d'exercice, passant du premier dimanche après le 28 septembre au dimanche le plus près du 31 décembre, et ce, à compter du 6 octobre 2014. Par conséquent, l'exercice 2015 sera un exercice transitoire qui débutera le 6 octobre 2014 et se terminera le 3 janvier 2016, comprenant ainsi 15 mois d'activités. Le prochain exercice de 12 mois de la Société, selon l'année civile, débutera le 4 janvier 2016 et sera clos le 1^{er} janvier 2017.

Afin de faciliter la comparaison des états financiers consolidés sur la base de l'année civile, nous avons publié sur notre site Web l'Information financière supplémentaire non audité suivante, incluant les comptes consolidés de résultats et les tableaux consolidés des flux de trésorerie historiques révisés pour les harmoniser avec le nouvel exercice. Le lecteur est cependant prié de ne pas utiliser cette information à d'autres fins.

- Comptes consolidés de résultat et états consolidés du résultat global révisés pour 2011 à 2015, selon l'année civile, ainsi qu'un rapprochement du bénéfice net ajusté et du bénéfice par action ajusté, incluant les périodes intermédiaires de chaque exercice.
- Tableaux consolidés révisés des flux de trésorerie et un rapprochement des flux de trésorerie disponibles pour 2011 à 2015, selon l'année civile, incluant les périodes intermédiaires de chaque exercice.
- BAIIA ajusté révisé pour 2011 à 2015, selon l'année civile, incluant les périodes intermédiaires de chaque exercice.

Le 4 février 2015, le conseil d'administration de la Société a approuvé un dividende en actions d'une action ordinaire pour chaque action ordinaire émise et en circulation de la Société, ce qui a le même effet qu'un fractionnement des actions ordinaires en circulation de la Société à raison de deux pour une. Toutes les données sur le bénéfice par action et les actions figurant dans la présente information financière supplémentaire sont précisées après le fractionnement d'actions, reflétant l'incidence du fractionnement des actions ordinaires en circulation de la Société à raison de deux pour une au moyen d'un dividende en actions qui a été effectué le 27 mars 2015.

L'Information financière supplémentaire publiée sur notre site Web doit être lue à la lumière des états financiers consolidés et des notes y afférentes de la Société pour les exercices clos les 2 octobre 2011, 30 septembre 2012 et 29 septembre 2013, 5 Octobre 2014, et 3 janvier 2016, qui ont été déposés par Gildan auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis.

DÉFINITION DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

Pour évaluer notre performance opérationnelle et notre situation financière, nous utilisons des mesures financières qui ne sont pas conformes aux PCGR (les « mesures non conformes aux PCGR »). Les modalités et les définitions des mesures non conformes aux PCGR utilisées dans la présente information financière supplémentaire et un rapprochement de celles-ci avec les PCGR les plus directement comparables figurent dans les informations financières supplémentaires. Les mesures non conformes aux PCGR sont présentées de manière cohérente pour toutes les périodes présentées dans les présentes informations financières supplémentaires. En 2013, nous avons modifié notre définition du bénéfice net ajusté et du bénéfice dilué par action ajusté tel qu'indiqué ci-dessous, cette modification

n'ayant eu aucune incidence sur ces mesures pour les exercices antérieurs. Ces mesures non conformes aux PCGR n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises. Par conséquent, elles ne doivent pas être considérées de façon isolée.

Bénéfice net ajusté et bénéfice dilué par action ajusté

Le bénéfice net ajusté correspond au bénéfice net avant les coûts de restructuration et les autres coûts connexes à des acquisitions, sans prendre en compte les recouvrements d'impôt sur le résultat correspondants. En 2013, le bénéfice net ajusté excluait également la comptabilisation d'une perte différée sur les opérations de couverture sur les swaps de taux d'intérêt, qui ont été résiliés au cours du troisième trimestre civil de 2013. Le bénéfice dilué par action ajusté correspond au bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation. La direction utilise le bénéfice net ajusté et le bénéfice dilué par action ajusté pour mesurer la performance de la Société d'une période à l'autre, sans tenir compte des variations liées à l'incidence des éléments décrits ci-dessus. Ces éléments sont exclus du calcul parce qu'ils influencent la comparabilité des résultats financiers et pourraient potentiellement fausser l'analyse des tendances relatives au rendement commercial de la Société. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont nécessairement non récurrents.

BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté correspond au bénéfice avant les charges financières, l'impôt sur le résultat et les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, et ne tient pas compte de l'incidence des coûts de restructuration et des autres coûts connexes à des acquisitions. La Société se sert du BAIIA ajusté, entre autres mesures, pour évaluer sa performance opérationnelle. La Société croit aussi que cette mesure est couramment utilisée par les investisseurs et les analystes pour mesurer la capacité d'une entreprise à assurer le service de la dette et à s'acquitter d'autres obligations de paiement, ou en tant qu'instrument d'évaluation courant. La Société ne tient pas compte de la dotation aux amortissements, qui n'entraîne pas de décaissement de par sa nature et peut varier considérablement selon les méthodes comptables utilisées ou des facteurs non liés aux activités opérationnelles tels que le coût historique. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont nécessairement non récurrents.

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles correspondent aux flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, notamment les variations nettes des soldes hors trésorerie du fonds de roulement, après déduction des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, à l'exclusion des acquisitions d'entreprises. La Société considère que les flux de trésorerie disponibles constituent un indicateur important de la solidité et du rendement financier de l'entreprise, car ils révèlent les flux de trésorerie disponibles, une fois les dépenses d'investissement effectuées, afin de rembourser la dette, de réinvestir dans l'entreprise, de poursuivre sa recherche d'opportunités d'acquisitions d'entreprises, et/ou de redistribuer à ses actionnaires. La Société croit que cette mesure est couramment utilisée par les investisseurs et les analystes afin d'évaluer une entreprise et ses éléments d'actif sous-jacents.